REPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
074-217402254-20261105-2026-10-17-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/11/2026
Publication : 10/11/2026

VILLE DE RUMILLY

Département
de la Haute-Savoie
Arrondissement d'Annecy

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six, le 5 novembre à 19 heures 30

Le Conseil Municipal de la Ville de RUMILLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Rumilly, sous la présidence de Monsieur Christian DULAC, Maire.

Nombre des membres en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 octobre 2026

Présents : M. DULAC – Mme LABORIER - M. BERNARD-GRANGER – Mme BOICHET-PASSICOS– M TRUFFET– Mme CHARVIER – M. CLÉVY – M. VIOLLET – Mme BRUN – Mme GALMICHE – M DEPLANTE – M NICOLLET – Mme TERRIER – M. HAMEK – Mme MARTINA – M. ABRY – Mme AUGUSTIN – M. VENI – Mme DA COSTA – M. PERRUISSET – M. MONTEIRO-BRAZ – Mme PIGNARRE LOPES – Mme PELLAS – M. DÉMEZ – M GOURBIERE - M. TAIX — Mme ROMAIN

Absents excusés : Mme CROENNE qui a donné pouvoir à M. BERNARD-GRANGER – Mme PAÏS qui a donné pouvoir à Mme TERRIER – M FONTAINE qui a donné pouvoir à M. PERRUISSET – Mme FAVRE a donné pouvoir à M. TAIX

Absents : M. ZARRELLA – Mme BURDIN

Mme Guylaine TERRIER a été désignée Secrétaire de séance.

Délibération n° 2026-10-17

Nature : 9. Autres domaines de compétence des communes et des EPCI - 9.1. Autres Domaines de Compétence des Communes et des EPCI
Objet : Rapport annuel 2025-2026 de la Commission Communale d'Accessibilité

Rapport : M. Yannick CLÉVY, Adjoint au Maire

Rapport annuel joint en annexe

Lors de sa réunion du 23 septembre 2026, la commission communale d'accessibilité a établi le rapport annuel 2025-2026, soumis à l'approbation du conseil municipal.

Concernant les travaux de voiries et espaces publics, la liste des travaux réalisés en 2025-2026 est la suivante :

- Places de stationnement : Deux places PMR pour le stade côté rue des Balmes : une à proximité de l'entrée extérieure du stade sur la voirie, et une à l'intérieur du stade.
- Feux tricolores adaptés aux personnes malvoyantes : A l'occasion du changement des feux du carrefour Avenue E André/Rocade (feux trop anciens et passage en

leds), les feux ont été remplacés par des feux avec appel piétons vocal, qui se déclenche par télécommandes pour les personnes malvoyantes.

- Réalisation d'une continuité piétonne en enrobé entre l'avenue Edouard André et l'avenue Franklin Roosevelt, à l'arrière de la copropriété « Douceur de Ville ».

- Projet d'aménagement d'une continuité piétonne accessible le long de la rue René Cassin (création d'un trottoir d'une largeur minimum de 1.40 m, dans la continuité de la voie verte présente le long de Cassin et jusqu'au trottoir existant).

 Ce projet étant déployé le long d'une route départementale, la Ville a conventionné avec le Département, et les travaux seront réalisés d'ici fin 2026.

- La requalification de l'entrée nord : les travaux ont été terminés en 2026. Il restera à réaliser rue de l'Annexion 3 places de parking dont 2 places « véhicules électriques » calibrées PMR, et une place spécifique PMR, lorsque les travaux de la Communauté de Communes seront terminés fin 2027.

- Mise aux normes du parcours « Place Grenette / Place Croisollet / rue C ; De Gaulle (long église) / rue C de gaulle / rue Montpellaz / Place d'Armes Quai des Arts / Gare / Quai des Arts / Place Stalingrad / Chemin des écoliers / promenade Philippe Perron /retour rue C. de Gaulle »

 A l'initiative d'un collectif de citoyens, un parcours de sensibilisation au handicap avait été organisé en centre-ville en mai 2025. Les services techniques réalisent, depuis cet été 2026, les aménagements nécessaires pour résorber les obstacles à l'accessibilité, notamment les reprises de trottoirs et voiries (ex : devant la Maison du citoyen), chanfreinage devant le Quai des Arts... Poursuite des travaux pour les rails de guidage en 2027.

- Place PMR au plan d'eau :

 La demande d'une place de parking PMR a été formulée par des personnes à mobilité réduite.
 Étant donné que le parking du plan d'eau n'est pas en enrobé mais en concassé, il n'y a pas de possibilité de marquage de place de stationnement, ni d'imposition d'une largeur de place. Toutefois, des panneaux réglementaires pourront être posés dès 2026, plutôt près de l'arrêt de bus actuel.

<u>Les projets pour l'accessibilité des voiries et espaces publics à réaliser en 2027 :</u>

- Mise en place de bandes de guidage dans le béton rainuré, notamment sur Place d'Armes Quai des Arts / Place Stalingrad / Chemin des écoliers / promenade Philippe Perron /Rue Montpellaz.

 Selon le coût financier et le tracé des Championnats mondiaux de cyclisme (qui exclue les voiries sciées), certaines portions seront repoussées à fin 2027

- La sécurisation de la rampe extérieure d'accès à l'école de musique (chasse-roue et contraste visuel) sera étudiée et présentée aux arbitrages pour le budget 2027 (avec un marquage assuré dès 2026).

- Le changement des feux tricolores du carrefour de la Curdy qui vont être changés et répondront ainsi aux normes PMR (malvoyants) fin 2026/début 2027.

- La distribution de télécommandes permettant de déclencher les consignes vocales des feux tricolores : la ville pourra se procurer un petit nombre de boîtiers et les distribuer aux habitants rumilliens porteurs de handicap (mal-voyants) qui se feront connaître auprès du CCAS. Une formation à leur utilisation sera prévue pour accompagner la prise en main de ce dispositif.

- L'accessibilité reste bien prise en compte dans les nouveaux aménagements de voirie, tels que :
 - Les travaux en lien avec les Championnats du monde de cyclisme UCI qui vont déterminer de nouvelles priorités 2026/2027
 - Le cheminement piéton vers Broise, qui est en cours d'étude et d'achat de foncier.
 - La création du giratoire Cassin et l'aménagement du boulevard de l'Europe.

- Des petits travaux d'aménagements pour répondre à des besoins spécifiques (situations individuelles de personnes à mobilité réduite) pourront être étudiés.

Concernant les travaux d'accessibilité des Établissements Recevant du public (ERP) communaux, réalisés en 2025-2026 :

La poursuite de l'Agenda d'Accessibilité Programmée concerne la signalétique : Une Assistance à maîtrise d'Ouvrage a été confiée au cabinet OKEENEA pour la signalétique des 6 ERP prioritaires, durant l'été 2026 : Centre Communal d'Action Sociale, Espace Croisollet, Hôtel de Ville, Annexe Mairie, Police Municipale, Maison du Citoyen.
La mise en œuvre a été réalisée courant 2026 (signalétique extérieure harmonisée à tous les bâtiments, signalétique intérieure harmonisée mais avec des spécificités selon l'activité du bâtiment).

Des équipements spécifiques restent à installer à l'automne 2026:
- Les boucles magnétiques à message pré-enregistrés pour les personnes mal-voyantes,
- Les boucles d'induction portatives à installer dans les accueils physiques pour faciliter les échanges avec les personnes malentendantes
- Les boutons d'appel à l'aide pour les personnes à mobilité réduite (PMR)

Les projets de travaux d'accessibilité des Établissements Recevant du Public prévue en 2027:

L'agenda d'Accessibilité Programmée prévoit la mise aux normes de l'accessibilité des bâtiments restants.

Le Quai des Arts est le bâtiment retenu prioritairement du fait des nombreuses sollicitations des citoyens : un état des lieux des travaux nécessaires sera réalisé fin 2026 afin de pouvoir inscrire le budget correspondant aux arbitrages du BP2027. La méthode FALC (Facile à Lire et à Comprendre) pourra être intégrée à la réflexion afin de proposer une communication adaptée aux personnes porteuses de handicap mental ou psychique.

Par ailleurs, la mise aux normes des toilettes et de la signalétique du bâtiment d'OSCAR et du gymnase du Champ du comte seront également à prévoir : un chiffrage des travaux est prévu.

Parallèlement, un appel à un bureau de contrôle sera prévu au budget 2027 afin d'obtenir les attestations d'accessibilité ERP des 7 bâtiments.

Concernant les nouveaux ERP :

- Le bâtiment devant accueillir le Tiers Lieux pour les jeunes fait l'objet d'une lourde rénovation en 2026 et répondra donc aux normes ERP.

- Le Bâtiment Prévention Sécurité sera accessible comme tout ERP neuf en 2027

- Enfin, lors des Championnats du monde de cyclisme en août 2027, la Ville de Rumilly accueillera notamment les épreuves para cyclistes, ce qui impliquera probablement des aménagements en termes d'accessibilité de certains ERP.

Pour conclure, il est précisé que les travaux d'accessibilité de la gare de Rumilly pris en charge par la SNCF ont démarré en mars 2025, et sont terminés depuis début juillet 2026, avec la mise en service des ascenseurs. C'est une belle nouvelle pour la commune de Rumilly et ses habitants.

La Commission Communale d'accessibilité a débattu de ce dossier lors de sa réunion en date du 23 septembre 2026.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE le rapport annuel 2025-2026 de la commission communale d'accessibilité.**

Le Secrétaire de séance

Guylaine TERRIER

Le Maire

Signé par : CHRISTIAN DULAC
Date : 07/11/2026
Qualité : MAIRE de RUMILLY

RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE

BILAN 2025 - 2026

VILLE DE RUMILLY

Commission Communale d' Accessibilité

Conseil Municipal du 5 novembre 2026

Ville de Rumilly
Hôtel de ville
BP 100
74152 Rumilly cedex
Tél. 04 50 64 69 20
www.mairie-rumilly74.fr

THEMATIQUES

1. Données générales p.3

2. Voirie et espaces publics p.5

3. ERP communaux p.7

4. Conclusion p.9

1. Données générales

1.1. Informations administratives

Rumilly est une commune comprenant 16 000 habitants, et située au sud-ouest du département de la Haute-Savoie, à mi-chemin entre les agglomérations d'Annecy et d'Aix les Bains, au cœur de l'Albanais.

Suite au redécoupage cantonal de 2014, elle est désormais le chef-lieu d'un canton de 28 communes regroupant environ 40 000 habitants.

Elle est la ville-centre de la communauté de communes créée en 2000 et dénommée Rumilly Terre de Savoie anciennement Communauté de Communes du Canton de Rumilly, regroupant 17 communes, pour 34 080 habitants (INSEE 01-01-2025).

1.2. Informations administratives de la Commission Communale pour l'Accessibilité

Par délibération du 22 décembre 2008, le conseil communautaire a décidé de la création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité. La communauté de Communes du Canton de Rumilly a précisé, par délibération du 12 octobre 2009, sa prise de compétente « accessibilité : élaboration d'un Plan de mise en œuvre en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics et de réalisation d'un diagnostic des Etablissements Recevant du Public pour les catégories 1 à 4 ».

La loi imposant la coexistence d'une commission communale et d'une commission intercommunale dès que les populations respectives de la commune et de l'EPCI dépassent le seuil de 5000 habitants, la commune a créé, par délibération du 29 avril 2010, une commission communale pour l'accessibilité.

Les objectifs de cette commission, élargis par la nouvelle réglementation aux personnes handicapées et aux personnes âgées, sont définis dans l'Article L.2143-2 du code général des collectivités territoriales :

Cette commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.

Elle établit un rapport annuel présenté en conseil municipal et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Elle est destinataire des projets d'agendas d'accessibilité programmée et des documents de suivi et de l'attestation d'achèvement des travaux prévus dans l'agenda d'accessibilité programmée concernant des établissements recevant du public situés sur le territoire communal.

Elle tient à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public situés sur le territoire communal qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmée et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées.

Pour les services de transport ferroviaire, la commission est destinataire des schémas directeurs d'accessibilité-agendas d'accessibilité programmée quand ils comportent un ou plusieurs établissements recevant du public situés sur le territoire communal.

Elle recense également l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées.

Comme suite aux élections municipales de mars 2026, la composition de la commission communale d'accessibilité est la suivante :

- **8 membres du Conseil Municipal** :

Le maire, membre de droit

5 élus de la liste « Unis pour Rumilly » conduite par C. DULAC :

- C. BOICHET-PASSICOS
- Y. CLEVY
- A. CROENNE
- E. NICOLLET
- C. PERRUISSET

1 élu de la liste « Rumilly Ville d'histoire, Ville d'Avenir » conduite par M. MONTEIRO-BRAZ

- G.DEMEZ

1 élu de la liste « Du bon sens pour Rumilly » conduite par O. TAIX

- O. TAIX

- **7 membres extérieurs au Conseil Municipal** :

- 1 représentant des personnes déficientes intellectuelles et handicapées psychiques : Mme Agnès MOISSON (association Epanou)
- 1 représentant des personnes handicapées physiques : Mme Jocelyne BIJASSON (association APF74)
- 1 représentant des aveugles et malvoyants : Mme Y. LOUYS (association Valentin HAUY)
- 1 représentant du Comité d'Action Economique : M. P. DENIER
- 1 représentant des personnes âgées : Mme M. BONANSEA (association cercle des retraités)
- 2 représentants des usagers : M. Alain CHAPU et Mme Laetitia BOLLARD

Depuis sa création la commission s'est réunie à plusieurs reprises :

- Le 22 juin 2010
- Le 7 décembre 2010
- Le 21 juin 2011
- Le 1 er octobre 2012
- Le 9 avril 2013
- Le 23 juin 2014
- Le 20 octobre 2014
- Le 22 juin 2015
- Le 25 janvier 2016
- Le 28 novembre 2016
- Le 3 avril 2017
- Le 26 mars 2018
- Le 12 novembre 2018
- Le 13 mai 2019
- Le 3 février 2020
- Le 7 juin 2021
- Le 12 décembre 2022
- Le 6 mars 2023
- Le 6 novembre 2023
- Le 4 octobre 2024
- Le 12 mai 2025
- Le 8 septembre 2025
- Le 23 septembre 2026

2. Voirie et espaces publics

2.1. Réalisation des travaux de voiries et espaces publics durant l'année 2025-2026

Les travaux de mise en accessibilité des trajets diagnostiqués par le cabinet Qualiconsult sont désormais finalisés. La programmation annuelle a permis la réalisation de nombreux travaux au fil des années, sur les 9 trajets.

Désormais, la mise en accessibilité sera toujours intégrée dans les nouveaux programmes de travaux de voiries.

Et en parallèle, la mise en conformité des voiries et espaces publics de la commune se poursuit, selon les besoins repérés.

Etat des travaux réalisés en 2025-2026 :

- **Places de stationnement** : Les services de police avaient recensé **70 places de stationnement PMR** sur les parkings de la commune. Sur les 70, 18 n'étaient pas aux normes. Des travaux ont été réalisés sur 15 places en 2024 (panneaux de signalisation, mâts ou marquages au sol). 1 place (rue Salteur/école maternelle du centre) ne sera pas mise aux normes avant les travaux envisagés sur le secteur.

 Les places restantes ont fait l'objet d'une réflexion de la commission communale d'accessibilité et les travaux ont été réalisés en juillet 2025 :

 - Deux places PMR pour le stade côté rue des Balmes : une à proximité de l'entrée extérieure du stade sur la voirie, et une à l'intérieur du stade.

 Concernant la place à proximité du lycée de l'Albanais, il a été remis en question de créer cette place, assez onéreuse car tout le parvis du lycée a un traitement particulier. Par ailleurs un fléchage existe pour les PMR indiquant de se stationner sur le parking des professeurs.

- **Feux tricolores adaptés aux personnes malvoyantes** : A l'occasion du changement des feux du carrefour Avenue E André/Rocade (feux trop anciens et passage en leds), les feux ont été remplacés par des feux avec appel piétons vocal, qui se déclenche par télécommandes pour les personnes malvoyantes.

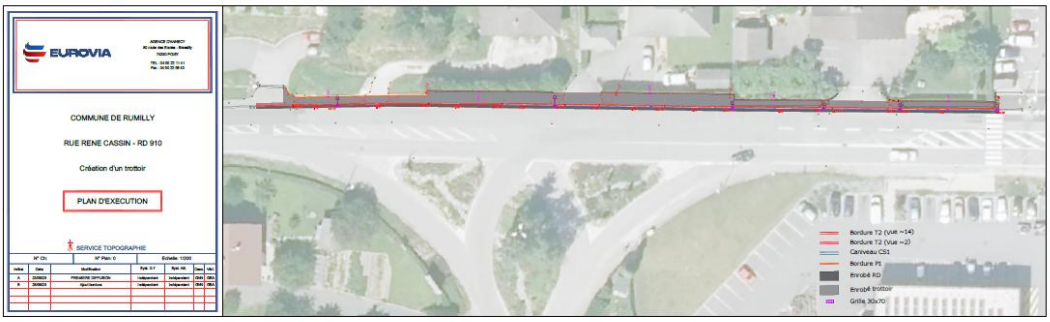
- **Réalisation d'une continuité piétonne en enrobé entre l'avenue Edouard André et l'avenue Franklin Roosevelt**, à l'arrière de la copropriété « Douceur de Ville ».

- **Projet d'aménagement d'une continuité piétonne accessible le long de la rue René Cassin**

 Ce projet fait suite à la demande d'une jeune fille handicapée, se déplaçant en fauteuil roulant, signalant une interruption de trottoir accessible.

 Une étude a abouti à un projet de travaux d'un montant d'environ 50 000 € TTC comprenant la création d'un trottoir d'une largeur minimum de 1.40 m, dans la continuité de la voie verte présente le long de Cassin et jusqu'au trottoir existant.

 Ce projet est déployé le long d'une route départementale, la Ville a proposé une convention avec le Département, qu'il a récemment validée. Le Conseil municipal du mois de juin l'a approuvé et **les travaux seront réalisés d'ici fin 2026.**



- **La requalification de l'entrée nord :** les travaux ont été terminés en 2026. Il restera à réaliser rue de l'Annexion 3 places de parking dont 2 places « véhicules électriques » calibrées PMR, et une place spécifique PMR, lorsque les travaux de la Communauté de Communes seront terminés fin 2027.

- **Mise aux normes du parcours « Place Grenette / Place Croisollet / rue C ; De Gaulle (long église) / rue C de gaulle / rue Montpellaz / Place d'Armes Quai des Arts / Gare / Quai des Arts / Place Stalingrad / Chemin des écoliers / promenade Philippe Perron /retour rue C. de Gaulle »**

 A l'initiative d'un collectif de citoyens, un parcours avait été organisé en centre-ville en mai 2025, à destination d'élus et d'agents communaux, afin de les sensibiliser aux difficultés rencontrées par les personnes se déplaçant en fauteuil roulant ou malvoyants.

 Les services techniques réalisent, depuis cet été 2026, les aménagements nécessaires pour résorber les obstacles à l'accessibilité, notamment les reprises de trottoirs et voiries (ex : devant la Maison du citoyen), chanfreinage devant le Quai des Arts...

 Poursuite des travaux pour les rails de guidage en 2027 (voir ci-dessous)

- **Place PMR au plan d'eau** :

 La demande d'une place de parking PMR a été formulée par des personnes à mobilité réduite qui souhaiteraient se garer au plus près du bar qui se trouve au plan d'eau.

 Etant donné que le parking du plan d'eau n'est pas en enrobé mais en concassé, il n'y a pas de possibilité de marquage de place de stationnement, ni d'imposition d'une largeur de place. Toutefois, des panneaux réglementaires pourront être posés dès 2026, plutôt près de l'arrêt de bus actuel.

2.2. Projets pour l'accessibilité des voiries et espaces publics en 2027

- **Mise en place de bandes de guidage dans le béton rainuré**, notamment sur Place d'Armes Quai des Arts / Place Stalingrad / Chemin des écoliers / promenade Philippe Perron /Rue Montpellaz.

 Selon le coût financier et le tracé des Championnats mondiaux de cyclisme (qui exclue les voiries sciées), certaines portions seront repoussées à fin 2027

 La question de la conformité de la voirie au niveau des gradins promenade Philippe Perron sera à vérifier.

- **La sécurisation de la rampe extérieure d'accès à l'école de musique** (chasse-roue et contraste visuel) sera étudiée et présentée aux arbitrages pour le budget 2027 (avec un marquage assuré dès 2026).

- **Le changement des feux tricolores du carrefour de la Curdy** qui vont être changés et répondront ainsi aux normes PMR (malvoyants) fin 2026/début 2027.

- **La distribution de télécommandes permettant de déclencher les consignes vocales des feux tricolores** : la ville pourra se procurer un petit nombre de boitiers et les distribuer aux habitants rumilliens porteurs de handicap (mal-voyants) qui se feront connaitre auprès du CCAS. Une formation à leur utilisation sera prévue pour accompagner la prise en main de ce dispositif.

- **L'accessibilité reste bien prise en compte dans les nouveaux aménagements de voirie,** tels que

 - Les travaux en lien avec les Championnats du monde de cyclisme UCI qui vont déterminer de nouvelles priorités 2026/2027
 - Le cheminement piéton vers Broise, qui est en cours d'étude et d'achat de foncier.
 - La création du giratoire Cassin et l'aménagement du boulevard de l'Europe.

- Des petits travaux d'aménagements pour répondre à des besoins spécifiques (situations individuelles de personnes à mobilité réduite) pourront être étudiés.

3 Etablissement Recevant du Public (ERP) communaux

3.1 L'Agenda d'Accessibilité Programmée : Ad'Ap

L'agenda d'Accessibilité Programmée a été approuvé par le conseil municipal le 23 septembre 2015.

Il prévoyait la programmation des travaux à réaliser sur 34 des 43 bâtiments communaux encore non accessibles, sur une période de 6 ans s'étalant de 2016 à 2021.

Par décision du Conseil municipal du 12 juillet 2021, la Ville de Rumilly a sollicité une prorogation de l'Ad'Ap pour une nouvelle durée de trois ans.

Par arrêté du 27 décembre 2021, le Préfet a accordé une prorogation au délai d'exécution de l'Ad'Ap pour une durée de 12 mois, portant la date de fin prévue au 10 mai 2023.

Le Schéma Directeur Immobilier devra préciser le devenir des 5 principaux bâtiments - objets de la prorogation de l'Ad'Ap.

3.2 Bilan pour les travaux d'accessibilité des ERP en 2025-2026 : Finalisation de l'Ad'Ap avec la signalétique

Une Assistance à maitrise d'Ouvrage a été confiée au cabinet OKEENEA pour la signalétique des 6 ERP prioritaires, durant l'été 2026 :

« Centre Communal d'Action Sociale »
« Espace Croisollet »
« Hôtel de Ville »
« Annexe Mairie »
« Police Municipale »
« Maison du Citoyen » (bâtiment de France Service au 25 rue C. De Gaulle)

La mise en œuvre est réalisée courant 2026:

Une signalétique extérieure, harmonisée à tous les bâtiments : comprenant le Logo de la ville en rouge et, à côté, le nom du bâtiment. Cette signalétique doit permettre d'identifier le bâtiment à une certaine distance (depuis la rue). Elle se différenciera des enseignes plus personnalisées qui sont déjà sur certains bâtiments.

Une bande de guidage au sol à l'extérieur.

Une signalétique intérieure harmonisée mais avec des spécificités selon l'activité du bâtiment :

Les tableaux directionnels,
Les signalétiques (Entrée, Sortie, Accueil, Toilettes, Salle de réunion, Ascenseur, Escaliers, Pas de signalétique sur les bureaux)
Les pictogrammes
Les plaques à côté des boutons des ascenseurs
Les bandes de guidage au sol depuis la porte d'entrée jusqu'à l'accueil

Des équipements spécifiques :

- **Les boucles magnétiques à message pré-enregistrés pour les personnes mal-voyantes,** à installer à l'automne 2026, sur les bâtiments repérés comme les plus prioritaires : Mairie, Maison du citoyen, Quai des Arts et CCAS.

- **Les boucles d'induction portatives à installer dans les accueils physiques pour faciliter les échanges avec les personnes malentendantes** : à installer à l'automne 2026 en Mairie, à la police municipale, au Quai des arts, à l'Espace Croisollet, au CCAS

- **Les boutons d'appel à l'aide pour les personnes à mobilité réduite (PMR) :** à installer en façade des bâtiments, pour signaler directement à l'accueil, le besoin d'être accompagné (déjà installés : Espace Croisollet, Hôtel de Ville). Sujet difficile pour la Maison du Citoyen du fait de la complexité du fonctionnement de ses services (pas d'accueil physique) : à traiter en concertation avec l'équipe en 2027.

3.1 Projets de travaux d'accessibilité des ERP en 2027

Concernant les ERP existants :

- Il s'agira, selon les nouveaux arbitrages budgétaires des années à venir de programmer les travaux à réaliser sur une partie des bâtiments restants dans le diagnostic Pixel, notamment :
 - La Quai des Arts
 - Gymnase du Champ du comte
 - Gymnase Roux Plâtre
 - Eglise Ste Agathe
 - OSCAR
 - Protection civile
 - Boxing club

La question de conserver ou d'abandonner le gymnase Roux Duplâtre ainsi que le bâtiment de la Protection civile sera à soulever.

Le Quai des Arts est le bâtiment retenu prioritairement du fait des nombreuses sollicitations des citoyens : inscription du nom du bâtiment par des lettres pas assez contrastées pour les malvoyants / manque de bandes de guidages entre le bouton d'appel et l'accueil / manque de signalétique pour distinguer « entrée » « sortie » de la médiathèque…
Un état des lieux des travaux nécessaires pour finaliser l'accessibilité du Quai des Arts sera réalisé fin 2026 afin de pouvoir inscrire le budget correspondant aux arbitrages du BP2027.
La méthode FALC (Facile à Lire et à Comprendre) pourra être intégrée à la réflexion afin de proposer une communication adaptée aux personnes porteuses de handicap mental ou psychique.

La mise aux normes des toilettes et de la signalétique du bâtiment d'OSCAR et du gymnase du Champ du comte seront également à prévoir : un chiffrage des travaux est prévu.

Parallèlement, un appel à un bureau de contrôle sera prévu au budget 2027 afin d'obtenir les attestations d'accessibilité ERP des 7 bâtiments.

Concernant les nouveaux ERP :

- **Le bâtiment devant accueillir le Tiers Lieux pour les jeunes** fait l'objet d'une lourde rénovation en 2026 et répondra donc aux normes ERP.

- **Le Bâtiment Prévention Sécurité** sera accessible comme tout ERP neuf en 2027

- **Enfin, lors des Championnats du monde de cyclisme en août 2027, la Ville de Rumilly accueillera notamment les épreuves paracyclistes, ce qui impliquera probablement des aménagements en termes d'accessibilité de certains ERP.**

3.2 Circulaire interministérielle relative au plan d'action de l'accessibilité des ERP (25 juin 2025)

Il est rappelé que la circulaire du 25 juin 2025 insiste auprès des Préfets sur la nécessité de mettre en place une stratégie de contrôles dans chaque département, à travers un plan de contrôles, « qui sera à la fois priorisé en fonction de la taille des établissements, pédagogique et graduel ».

Après la question des contrôles viendra celle des sanctions possibles, contre les propriétaires et les gestionnaires des ERP non conformes.

4. Conclusion

La question de l'accessibilité est devenue partie intégrante des nouveaux projets de travaux, qu'ils soient travaux de voiries et espaces publics, ou travaux d'Etablissements Recevant du Public.

En envisageant les travaux du giratoire René Cassin, la municipalité vise l'amélioration de la mobilité piétonne, vélos et « PMR ».

Les communes restent confrontées à la difficulté de tenir les délais pour l'Ad'Ap (Agenda d'Accessibilité Programmée des Etablissements Recevant du Public). Mais sa réalisation reste un objectif poursuivi chaque année.

Concernant les travaux d'accessibilité de la gare de Rumilly, pris en charge par la SNCF qui est en charge de son propre Agenda d'Accessibilité Programmée:

Les travaux démarrés en mars 2025, sont terminés depuis début juillet 2026, avec la mise en service des ascenseurs. C'est une belle nouvelle pour la commune de Rumilly et ses habitants.